

Nancy, le 01/07/2024

Monsieur le Recteur de l'académie de Nancy-Metz

**Délégation de Région Académique à l'Information et à
l'Orientation**

à

DRAIO

Affaire suivie par :

Yoril BAUDOIN

Tél : 03 83 86 21 11

Mél : yoril.baudoin@region-academique-grand-est.fr

Mesdames et messieurs les chefs
des établissements LP et LPO
Mesdames et messieurs les responsables FOQUALE
Mesdames et messieurs les doyens IEN-ET-EG
Mesdames et Messieurs les IEN-IO
Mesdames et Messieurs les DCIO
s/c madame et messieurs les directeurs académiques
des services de l'éducation nationale

Objet : Parcours Ambition Emploi

Le Parcours Ambition Emploi (PAE) permet de sécuriser l'après lycée professionnel pour les élèves des classes terminales de CAP et de baccalauréat professionnel diplômés ou non. Il propose aux jeunes concernés de bénéficier du maintien du statut scolaire entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre en bénéficiant d'un accompagnement créé sur mesure pour favoriser leur accès à l'emploi, avec l'aide des missions locales.

A la rentrée 2023, près de 300 parcours ont été mis en œuvre en région académique Grand Est mais cela ne représente que moins de 2% des près de 16000 jeunes scolarisés dans nos terminales de CAP et baccalauréat professionnel.

Bilan de la campagne 2023 :

Engagement dans les parcours

- La moitié des élèves contactés acceptent un entretien et à l'issue de cet entretien, 66% s'engagent dans PAE ;
- Les parcours ambition emploi ont concerné 70% des élèves diplômés.

Ingénierie des Parcours Ambition Emploi :

- Pour cette première année, 50% des missions locales ont participé aux entretiens ;
- Des enseignants, des référents décrochage, les bureaux des entreprises et les coordonnateurs MLDS ont été mobilisés largement dans ces entretiens
- Les parcours construits suite à ces entretiens sont rarement partenariaux (1 parcours sur 5). Ils sont essentiellement construits autour d'un accompagnement par la Mission Locale combiné à un stage en entreprise ou une immersion en classe.
- L'essentiel des parcours est constitué d'un seul module : immersion en classe, stage en entreprise, ou accompagnement ML type PACEA.

Solutions à l'issue des Parcours Ambition Emploi :

- Si 41% des élèves ont abandonné en cours de parcours, les solutions mobilisées suite à cet accompagnement sont positives et répondent à l'objectif de PAE :
 - Retour en formation : 45%
 - Emploi : 30%
 - Accompagnement ML : 15%
 - Autres : 10%

- Les lycées professionnels notent que l'accompagnement réalisé dans le cadre de PAE a permis notamment une meilleure mobilisation du droit au maintien en formation, et une meilleure appréhension des possibles par les jeunes.

Ce bilan nous permet d'identifier un triple enjeu pour la rentrée 2024 :

- Recenser et contacter tous les jeunes potentiellement concernés par le dispositif : Cela passe par une information en amont des élèves des terminales (en classe dès le mois de juin, par des flyers, ou des informations collectives, lors des résultats aux examens). Dans un deuxième temps, il conviendra de contacter systématiquement, dès la fin août, tous les jeunes concernés pour leur proposer, le cas échéant, un rendez-vous pour l'entretien PAE.
- Mobiliser dès maintenant les équipes de vos établissements (enseignants, référents décrochage scolaire, BDE, ...) et les missions locales. Il conviendra notamment d'établir dès maintenant avec les missions locales un calendrier des plages d'entretiens pour qu'ils puissent se tenir dès la fin août et si possible avant le 17 septembre 2024 pour que les élèves puissent bénéficier des bourses scolaires.
- Enrichir les parcours en travaillant à la mise en œuvre d'actions combinées entre école, entreprises et Missions Locales :
Afin de maximiser les possibilités d'accès à l'emploi, le parcours Ambition Emploi permet une action conjointe de l'école et des missions locales. Cela doit se concrétiser dans des parcours combinés dans lesquels le jeune trouvera un appui dans toutes les dimensions de ses freins à l'insertion (complément de formation, immersion professionnelle, mobilité, logement, ...). Au sein des réseaux FoQualE, l'expertise des coordonnateurs de la MLDS dans l'ingénierie de ces parcours est un appui certain.

Pour faciliter la bonne mise en œuvre de ce dispositif à la rentrée 2024, vous trouverez ci-dessous des ressources utiles au déploiement du dispositif :

- [Protocole de mise en œuvre de PAE](#)
- [Vademecum](#)
- [Foire aux questions](#)
- [Flyer](#)
- [Exemple de fiche d'entretien](#)
- [Parcours de formation m@gistere](#)
- Onisep : Séance « [Découvrir le parcours Ambition Emploi](#) »

Je vous rappelle que pour bénéficier du dispositif, les jeunes engagés dans PAE devront être inscrits dans votre base élève sous les MEF « PAE 3 » pour les élèves issus de terminale CAP et « PAE 4 » pour ceux issus de terminale de baccalauréat professionnel.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour mobiliser ce dispositif au service de l'insertion sociale et professionnelle de nos lycéens.

Le Recteur



Richard LAGANIER